



Distr.
LIMITÉE

CS/TCM/CB/NMC/NTBS/1/12
Août 2021

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**MARCHÉ COMMUN
DE L'AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE**

**Renforcement des capacités du Comité de suivi national
et des Points focaux en matière d'obstacles non tarifaires**

Réunion par visioconférence
3 – 4 août 2021

Rapport

Thème : « Le COMESA @ l'heure de l'intégration économique »

2021/AT-rlk

A. INTRODUCTION

1. L'atelier sur le renforcement des capacités du COMESA pour les institutions nationales chargées des obstacles non tarifaires (ONT) à savoir les Points focaux nationaux (PFN) et les Comités de suivi nationaux (CSN) s'est tenu les 3 et 4 août 2021 par visioconférence.

Participation

2. Les États membres suivants ont participé à l'atelier : Burundi, Égypte, Eswatini, Kenya, Libye, Malawi, Maurice, Madagascar, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Seychelles, Soudan, Tunisie, Union des Comores, Zambie et Zimbabwe. La liste des participants est jointe à l'**Annexe 1**.

Allocution de bienvenue et ouverture (*Point 1 de l'ordre du jour*)

3. L'Ambassadeur K. Cheluget, Secrétaire Général Adjoint – Programmes du Secrétariat du COMESA, procède à l'ouverture officielle de l'atelier. Dans son mot d'ouverture, il souhaite la bienvenue aux participants et souligne que l'objectif de l'atelier est de renforcer les capacités des institutions nationales des ONT, des Points focaux nationaux et des Comités de suivi nationaux concernant la mise en œuvre du Règlement du COMESA relatif aux ONT. Il fait remarquer que cela est important pour s'assurer que les PFN et les CSN sont bien équipés des informations et des connaissances nécessaires pour aider les États membres à gérer et à résoudre les ONT lorsqu'ils sont signalés. L'Ambassadeur Cheluget rappelle que lors de la 41^{ème} réunion tenue le 26 novembre 2020, le Conseil a également adopté le Règlementation révisé sur l'élimination des ONT et les Procédures de travail pour la mise en œuvre du Règlement et approuvé la création d'une nouvelle structure, le Forum régional du COMESA sur les ONT, et ajoute que cette formation leur permettra de comprendre le Règlementation révisé.

4. En outre, il relève que si la région COMESA, par une décision du Conseil des ministres, a été la première à initier et à adopter les lignes directrices sur la pandémie de COVID19 pour assouplir les restrictions sur la circulation des personnes, des biens et des services au-delà des frontières et qui ont depuis été intégrées dans l'Accord tripartite pour inclure l'EAC et la SADC (faciliter le commerce en incorporant des aspects de surveillance des camions et du fret en transit et des tests des conducteurs de camion pour contenir efficacement la propagation du virus CORONA), il est constaté que les nouvelles mesures restrictives et les mesures existantes qui se traduisent par des ONT continuent d'entraver le commerce régional, non seulement en augmentant le coût d'activités commerciales, mais aussi en étant une entrave à la réalisation de l'objectif d'amélioration du niveau de vie des personnes dans la région COMESA. Ainsi, en tant que fonctionnaires du gouvernement, organismes régionaux, opérateurs du secteur privé, associations commerciales et experts dans différents domaines du commerce et des questions liées au commerce, il s'agit d'un défi et d'un appel aux différentes parties prenantes à se réunir, à créer des liens étroits et une collaboration, à travailler en réseau et à trouver des solutions à travers l'atelier.

5. En outre, l'Ambassadeur K. Cheluget note que l'un des principaux objectifs des CSN et des Points focaux dans les États membres est de conseiller les États membres concernant les politiques et les lois qui contiennent des mesures susceptibles d'entraîner des ONT et de trouver des solutions équilibrées. Les participants devraient donc réfléchir et échanger leurs expériences sur l'élaboration de stratégies nationales et de plans de mise en œuvre pour l'élimination des ONT, car l'existence d'une stratégie nationale et d'un plan de

mise en œuvre accélérera la mise en œuvre du Règlement relatif aux ONT et fournira des interventions politiques claires aux États membres.

6. L'Ambassadeur K. Cheluget informe par ailleurs les États membres que le Secrétariat est prêt à fournir un soutien financier axé sur la demande pour l'institutionnalisation des Comités de suivi nationaux, l'élaboration de stratégies nationales et de programmes de travail pour l'élimination des ONT et le renforcement des capacités des CSN et des PFN pour résoudre les ONT. Il exhorte les États membres à tirer parti de ce soutien en adressant des demandes officielles au Secrétariat. En conclusion, il demande à tous les participants non seulement de s'assurer qu'ils comprennent le cadre juridique et politique pour gérer les ONT, mais surtout de faire des recommandations claires qui devraient être prises en compte par les Organes directeurs du COMESA et se traduire par des actions politiques de transformation par les États membres.

Présentation et adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (*Point 2 de l'ordre du jour*)

7. Le Secrétariat introduit les points de l'ordre du jour et les objectifs de l'atelier consistent à fournir aux participants une compréhension claire des éléments suivants :

- a) Le Règlement du COMESA relatif aux ONT et ses procédures de travail, les mécanismes/outils de signalement, de suivi et de résolution des ONT.
- b) Les dispositifs institutionnels chargés des ONT dans les États membres du COMESA pour la mise en œuvre du Règlement relatif aux ONT.
- c) L'identification des besoins et des ressources nécessaires à l'établissement et au renforcement des structures chargées des ONT dans les États membres du COMESA de manière durable.
- d) L'importance de l'utilisation de la matrice d'élimination des ONT du COMESA pour signaler et résoudre les ONT.
- e) Le rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan de travail régional convenu et le soutien technique et financier potentiel qui peut être mis à la disposition des États membres pour élaborer des stratégies nationales et des plans de mise en œuvre pour l'élimination des ONT.
- f) L'expérience pratique sur les outils de signalement des ONT en ligne et par SMS.
- g) La résolution des ONT en suspens et en souffrance depuis longtemps.
- h) La nécessité pour les États membres du COMESA d'avoir une stratégie nationale pour éliminer les ONT et son plan de mise en œuvre.

8. Les États membres conviennent que, comme il s'agit d'un atelier de renforcement des capacités et d'échange d'informations, les points de l'ordre du jour relatifs à l'examen de la matrice temporelle du COMESA et du programme de travail des CSN seront présentés pour information uniquement. Toutefois, les États membres sont libres de fournir des mises à jour sur les questions pour les archives.

9. La réunion adopte l'ordre du jour qui suit :

1. Allocution de bienvenue et ouverture (*Point 1 de l'ordre du jour*)
2. Présentation et adoption de l'Ordre du jour/Organisation des travaux (*Point 2 de l'ordre du jour*)
3. Présentation du Règlement/Procédures de travail du COMESA (*Point 3 de l'ordre du jour*)

4. Présentation du Plan de travail régional pour la mise en œuvre du Règlement du COMESA tel qu'approuvé par la 1^{ère} réunion du Forum régional du COMESA (le Secrétariat et les Etats membres donnent des informations à jour sur ce qui est fait au niveau national) *(Point 4 de l'ordre du jour)*
5. Présentation sur la création et la notification formelle des Comités de suivi nationaux et des Points focaux nationaux *(Point 5 de l'ordre du jour)*
6. Présentation sur l'élaboration des stratégies nationales pour l'élimination des ONT et mise à jour sur les progrès réalisés au niveau des Etats membres *(Point 6 de l'ordre du jour)*
7. Présentation sur les mécanismes de notification, de suivi, de résolution et d'élimination en ligne et par SMS (COMESA/tripartite); Arrangements institutionnels et leurs synergies avec la ZLECAf *(Point 7 de l'ordre du jour)*
8. Exercice pratique pour le traitement en ligne et par SMS des ONT signalés. Mise à jour et enregistrement des noms et mots de passe des points focaux, nettoyage et mise à jour des données dans le système *(Point 8 e l'ordre du jour).*
9. Présentation de la matrice des délais du COMESA *(Point 9 de l'Ordre du jour)*
10. Évaluation des besoins et plan d'action pour le renforcement des capacités des CSN et des PFN en vue de la gestion et élimination des ONT, retour d'information et évaluation de la formation par les participants *(Point 10 de l'ordre du jour).*
11. Recommandations et voie à suivre *(Point 11 de l'Ordre du jour)*
12. Questions diverses *(Point 12 de l'Ordre du jour)*
13. Clôture de l'atelier *(Point 13 de l'Ordre du jour)*

C. Présentations sur le Règlement et les procédures de travail sur les ONT *(Point 3 de l'ordre du jour)*

10. Le Secrétariat fait une présentation sur les procédures de travail pour la mise en œuvre du Règlement relatif aux ONT et les lignes directrices correspondantes qui nécessitent une mise en œuvre par les États membres, en soulignant les lignes directrices suivantes :

- a) Les activités et situations commerciales susceptibles de provoquer de nouvelles ONT dont les États membres doivent se prémunir contre pour éviter de créer de nouvelles ONT ;
- b) L'établissement, la composition et les fonctions spécifiques des institutions du COMESA chargées des obstacles non tarifaires, à savoir les Comités de suivi nationaux et les Points focaux nationaux, tel que stipulé dans les procédures de travail ;
- c) La procédure de notification au Secrétariat par les Points focaux et les CSN ; et
- d) L'établissement de l'Unité de suivi des ONT au Secrétariat et ses fonctions.

11. En ce qui concerne les dispositifs institutionnels, la présentation met en exergue la structure et la composition des CSN représentant les secteurs public et privé et les associations de commerce et industrie, leur rôle dans le suivi, le signalement, la résolution des ONT au niveau national et du Forum régional.

12. La ligne directrice sur les Points focaux fournit des orientations sur qui devrait être les institutions qui seront désignées comme Points focaux nationaux qui, dans le cas du COMESA, sont les ministères en charge du commerce et les institutions du secteur privé désignées qui représentent le secteur privé.

13. Le Règlement prévoit un mécanisme de notification, de suivi, de résolution et d'élimination des ONT en ligne pour les Etats membres/partenaires du COMESA, de l'EAC et de la SADC. Treize États membres utilisent actuellement le système en ligne.

14. En outre, certains États membres tels que le Malawi, la Zambie et le Zimbabwe mettent à l'essai l'outil SMS tandis que l'Union des Comores a mis en œuvre l'outil SMS en 2017.

15. Huit États membres du COMESA font partie du programme pilote financé par la BAD pour le développement de bases de données sur les CSN, qui est désormais étendu à huit pays supplémentaires, dont quatre sont membres du COMESA. Une demande de financement supplémentaire a été faite auprès du Programme de facilitation des échanges financé au titre du 11^e FED afin d'achever la création de bases de données pour les États membres du COMESA restants, de sorte que les bases de données régionales soient publiées d'ici la fin 2022. Les bases de données seront publiées à des fins de transparence et pour soutenir les initiatives visant à améliorer l'environnement commercial du COMESA par l'identification des mesures de restriction des échanges.

DÉLIBÉRATIONS

16. Au cours des discussions qui suivent, les questions suivantes sont examinées :

- a) Il est expliqué que le Règlement prévoit une approche par étapes pour résoudre notamment la situation où un Etat membre campe sur sa position et refuse de résoudre une ONT : 1^{ère} étape (consultation), 2^{ème} étape (Facilitation), et 3^{ème} étape (décision par les Organes directeurs).
- b) Il est clarifié que tous les Etats membres, à l'exception de la Tunisie, Libye, Érythrée et Somalie, ont notifié leurs points focaux. A cet effet, il est demandé aux Etats membres de mettre à jour leurs informations sur le site internet www.tradebarriers.org.
- c) Concernant une proposition selon laquelle les bases de données devraient être conçues avec une blockchain à des fins de suivi pour les ONT récurrents (RoO, classification des produits, normes), il a été précisé que dans le système actuel, une fois que le collecteur de données fait une mise à jour, le système est automatiquement mis à jour dans la plate-forme publique du système en ligne ZLET. La collecte et les mises à jour des données seront effectuées par des collecteurs de données sur les MNT formés à partir des portails commerciaux nationaux.
- d) Une clarification sur la manière dont les États membres pourraient faire partie du processus d'établissement de la base de données sur les MNT est fournie et indique que l'État membre sera assisté en ce qui concerne la création de sa base de données sur les MNT et qu'en ce qui concerne sa participation à la phase de pilotage de l'outil SMS, l'État membre devrait formellement envoyer une lettre au Secrétariat demandant de faire partie de la phase pilote

- e) Le Secrétariat précise que les bases de données existantes pour les pays pilotes sont en cours de mise à jour car elles sont basées sur la classification précédente de la CNUCED des mesures non tarifaires qui a depuis été révisée par cette dernière, ce qui nécessite de les réviser et de les mettre à jour pour les adapter à la nouvelle (2019) classification de la CNUCED.
- f) L'Union des Comores indique que son système SMS n'est plus opérationnel car de nouveaux points focaux ont été nommés. Il est conseillé à l'Union des Comores d'envoyer les nouveaux points focaux/contacts au Secrétariat afin que le système puisse être reconfiguré.
- g) Puisque la base de données des MNT de l'Union des Comores a été mise à jour pour la ZLECAf, ces informations seront utilisées pour mettre à jour sa base de données du COMESA.
- h) Il est également clarifié que les points focaux nationaux (PFN) sont désignés par les ministères des affaires du COMESA tandis que les membres des comités nationaux de suivi (CNM) sont désignés par différentes parties prenantes des secteurs public et privé qui ont un rôle clé à jouer dans la facilitation du commerce au niveau commerce national et transfrontalier.
- i) Il est en outre clarifié qu'il n'y a pas de limitation sur le nombre de la composition des CNS et que ceux-ci comprennent les diverses institutions gouvernementales et les institutions du secteur privé s'occupant des exportations et des importations dans le pays concerné.
- j) Le Secrétariat explique que les administrateurs des MNT sont formés à la classification, au téléchargement, à la maintenance ou à la mise à jour des mesures dans le système en ligne.
- k) Il est précisé qu'actuellement les systèmes SMS et en ligne nationaux sont construits sur différents logiciels et que le nouvel outil SMS devrait être lié au système en ligne facilitant le signalement des obstacles au commerce dans le pays et des ONT transfrontaliers. Les points focaux de l'outil SMS seront formés à l'utilisation du nouvel outil.
- l) Il est noté que les ONT prennent du temps pour être résolus car les institutions des ONT ne sont pas actives sur le terrain, d'où les efforts pour opérationnaliser les CNS

D. Présentation du Plan de travail régional pour la mise en œuvre du Règlement du COMESA tel qu'approuvé par la 1ère réunion du Forum régional du COMESA (Point 4 de l'ordre du jour)

17. Le Secrétariat fait une présentation sur le Plan d'action régional en mettant en exergue les points suivants :

- a) Au sujet des dispositions institutionnelles, les participants sont informés que 8 notifications formelles des CNS et des Points focaux ont été faites et que cette information serait circulée à tous les États membres.
- b) Il est souligné que les États membres doivent soumettre toutes les adresses de contact des CNS et des Points focaux : institutions qui désignent, noms, numéros de téléphone/adresse courriel des membres.
- c) L'Unité des ONT du Secrétariat a été créée.

- d) Le renforcement de capacités/sensibilisation est une activité continue aussi bien au niveau national que régional.
- e) Il est nécessaire d'élaborer une stratégie nationale pour l'élimination des ONT et de mettre en œuvre un plan d'orientation des principales interventions politiques en vue d'un libre accès au marché.
- f) Il faut une domestication du cadre politique et juridique régional pour les aligner aux politiques et stratégies nationales.
- g) Les activités du Forum régional sur les ONT supervisent la mise en œuvre du Règlement et du Plan d'action.

DÉLIBÉRATIONS

18. Au cours des discussions, il est proposé, comme voie à suivre sur les dispositions institutionnelles, et à des fins de transparence, que les 8 CNS/points focaux notifiés soient communiqués à tous les États membres pour encourager les autres à notifier et permettre la communication entre les CNS.

19. Il est recommandé que le COMESA opérationnalise l'utilisation des Plateformes de médias sociaux.

20. Le Rwanda et la Zambie partagent leur expérience concernant leurs stratégies nationales et plans de travail, l'opérationnalisation de leur CNS, la participation aux forums régionaux sur les ONT, notamment au sein de l'EAC et la ZLECAf, les systèmes de suivi des ONT et la participation aux bases de données pilotes de la CNUCED.

E. Présentation sur la notification formelle et suivant les normes établies pour les Comités nationaux de suivi et les Points focaux nationaux (*Point 5 de l'Ordre du jour*)

21. Le Secrétariat fait une présentation rappelant aux participants que tous les États membres sont censés constituer leurs points focaux et les notifier au Secrétariat. La présentation comprend également un modèle qui a été envoyé avec les invitations dans le but d'harmoniser les soumissions, mettant en évidence les 8 notifications soumises à ce jour par : le Burundi, l'Égypte, Eswatini (partiel), Madagascar, Malawi, Maurice, Rwanda, Zambie et Zimbabwe.

DÉLIBÉRATIONS

22. Concernant les dispositions institutionnelles, il est noté que le Burundi, l'Égypte, Eswatini (partiel), Madagascar, le Malawi, Maurice, le Rwanda, les Seychelles, la Zambie et le Zimbabwe ont officiellement notifié les CSN et les PFN. Il est convenu que ces informations soient diffusées auprès de tous les États membres pour encourager les autres à notifier et permettre la communication entre les CSN. Il est outre convenu que les États membres devraient soumettre tous les contacts pour des CSN et Points focaux : institutions de nomination, noms, numéros de téléphone/adresses courriel, adresses de contacts des membres en utilisant le modèle standard fourni par le Secrétariat. L'Égypte, la Zambie, le Burundi et l'Ouganda s'engagent à soumettre des informations mises à jour dès la fin de l'atelier.

Au cours des délibérations qui s'en suivent, l'Égypte, la Zambie, le Burundi et l'Ouganda s'engagent à soumettre toute information manquante après la réunion tandis que Seychelles soumet sa notification le jour même de l'atelier.

Présentation sur l'élaboration des stratégies nationales d'élimination des ONT et mise à jour/progrès réalisés par les États membres (Point 6 de l'ordre du jour)

23. Le Secrétariat fait une présentation soulignant la nécessité et l'importance de l'élaboration de stratégies nationales qui guident les États membres sur ce qu'ils visent à atteindre en termes d'élimination des ONT et l'approche qui permettrait d'engager d'autres partenaires commerciaux régionaux. Le Secrétariat souligne également son rôle dans la facilitation et la coordination de l'appui à l'élimination des ONT à travers son soutien technique et financier.

DÉLIBÉRATIONS

24. Au cours de la discussion, le Rwanda indique que sa stratégie actuelle couvre la période de 2020-25, et la Zambie indique que sa stratégie développée avec l'appui technique et financier du Secrétariat couvre 2021 à 2023.

25. Le Secrétariat indique qu'il dispose d'un financement au titre du 11^{ème} FED pour soutenir les États membres, dont la priorité est accordée aux activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, l'élaboration des stratégies nationales pour l'élimination des ONT et la mise en place d'outils de SMS. Pour que les États membres soient assistés, ils sont tenus de soumettre une demande formelle, par une lettre adressée au Secrétariat. Les détails sur l'appui au titre du 11^{ème} FED peut être trouvés sur le site : <https://eustradesupport.comesa.int/>.

F. Présentation sur les mécanismes de notification, de suivi, de résolution et d'élimination en ligne et par SMS (COMESA/tripartite) ; Arrangements institutionnels et leurs synergies avec la ZLECAf (Point 7 de l'ordre du jour)

26. Le Secrétariat fait une présentation sur les mécanismes tripartites en ligne et SMS soulignant les synergies avec le mécanisme de la ZLECAf. La présentation développe les aspects techniques et les principales caractéristiques des systèmes, les dispositions institutionnelles, la gestion des systèmes et démontre le rôle des points focaux et des CSN dans la notification et la résolution des ONT à travers ce mécanisme. Suite à la présentation, le représentant de l'Union des COMORES indique qu'ils ont nommé de nouveaux points focaux et que leur outil SMS doit être réactivé. Il est conseillé aux Comores de soumettre les détails des nouveaux points focaux et d'organiser une réunion virtuelle pour la réinstallation du système et la formation des points focaux.

DÉLIBÉRATIONS

27. Les discussions se focalisent sur les points suivants :

- a) Composition, nomination et fonctions des Points focaux et des CSN en ce qui concerne la gestion des mécanismes aux niveaux du COMESA, de la Tripartite et de la ZLECAf.
- b) Dispositions institutionnelles du COMESA, état et voie à suivre concernant la mise à jour des registres nationaux pour les 5 Points focaux désignés pour chaque État membre, y compris leurs coordonnées.
- c) Relation hiérarchique entre la Tripartite en ligne et la ZLECAf. Les membres du COMESA continuent d'utiliser le système en ligne pour signaler les ONT intra-COMESA et d'utiliser le mécanisme de la ZLECAf pour signaler les ONT rencontrés avec les pays des régions en dehors de la Tripartite.
- d) Rotation élevée des Points focaux dans les États membres. Il est nécessaire d'entreprendre régulièrement des activités de renforcement des capacités en vue d'améliorer l'efficacité de la gestion du système en ligne. Il pourrait être envisagé de chercher des systèmes nationaux qui peuvent aider les Points focaux chargés des ONT à surveiller les activités. La Zambie informe l'atelier qu'elle a développé un système prototype qui pourrait être considéré comme un outil de suivi des ONT par les Points focaux.

Exercice pratique pour le traitement en ligne et par SMS des ONT signalés. Actualisation et enregistrement des noms et mots de passe des Points focaux, nettoyage et mise à jour des données dans le système (point 9 de l'ordre du jour)

28. Le Secrétariat fait une démonstration pratique sur la façon d'utiliser les systèmes en ligne de la ZLET et de la ZLECAf, en soulignant que les systèmes sont disponibles en anglais, français et portugais, en plus d'avoir un traducteur google. La démonstration pratique se focalise sur :

- a) la création d'un compte, l'enregistrement et la connexion au système ;
- b) le traitement des ONT dans le système ;
- c) l'accès aux rapports sur l'état des plaintes signalées.

29. En outre, le Secrétariat démontre la façon dont les Unités des CER gèrent la résolution des ONT en tant que Points focaux, l'analyse effectuée et l'interaction entre elles en utilisant la plate-forme.

DÉLIBÉRATIONS

30. Au cours des délibérations, les questions suivantes sont soulevées et font l'objet de discussions :

- a) Les États membres sont encouragés à utiliser le système en ligne pour résoudre les ONT, en particulier le système de la ZLECAf pour les plaintes sur les ONT contre les pays non tripartites, en notant que l'utilisation du système en ligne permet une coordination harmonisée et la tenue de dossiers ;
- b) Il est relevé qu'il est nécessaire que le COMESA soutienne l'élaboration de stratégies nationales, et l'opérationnalisation des CSN pour la mobilisation des

ressources afin de soutenir les programmes axés sur les activités de sensibilisation ;

- c) Il est précisé que délais pour la résolution des plaintes n'ont pas été fixés.

31. L'atelier est informé que le programme SMS pilote est actuellement mis en œuvre au Malawi, en Union des Comores, en Zambie et au Zimbabwe. Certains États membres tels que le Rwanda, l'Ouganda et le Kenya ont déjà mis en place des outils nationaux de signalement des ONT par SMS. L'outil a également été adopté par la ZLECAf où un certain nombre d'États membres du COMESA se sont inscrits pour participer au programme pilote continental de l'outil SMS. Il est relevé qu'il est nécessaire d'harmoniser les outils SMS nationaux existants pour permettre le signalement des ONT intra COMESA. Les États membres sont encouragés à envisager la mise en œuvre de l'outil de signalement des ONT par SMS. L'Union des Comores indique que son système SMS n'est plus opérationnel car de nouveaux Points focaux ont été nommés. Il est conseillé à l'Union des Comores d'envoyer les coordonnées de nouveaux Points focaux au Secrétariat afin que le système puisse être reconfiguré. Le Rwanda indique qu'il dispose déjà d'un outil SMS pour résoudre les ONT.

Présentation de la matrice temporelle du COMESA, des recommandations et des résolutions des ONT en suspens depuis longtemps *(point 10 de l'ordre du jour)*

32. Le Secrétariat fournit une mise à jour de la matrice d'élimination des ONT du COMESA assorti d'un calendrier, en soulignant les points suivants :

- a) les ONT en suspens depuis longtemps ;
- b) les délais et les différentes étapes de la résolution des ONT conformément au Règlement du COMESA sur l'élimination des ONT ;
- c) le rôle de l'Unité ONT du Secrétariat dans la mise en œuvre du Règlement sur les ONT.

DÉLIBÉRATIONS

33. Au cours des délibérations, les participants à l'atelier ont fait des observations sur les ONT en suspens depuis longtemps et sur le fait que les États membres pourraient envisager d'explorer des instruments d'application alternatifs qui accélèrent le traitement des ONT en suspens, réduisant ainsi les délais.

Evaluation des besoins et plan d'action pour le renforcement des capacités des CSN et PFN à gérer et éliminer les ONT, retour d'information et évaluation de la formation par les participants *(point 11 de l'ordre du jour)*

34. Lors de l'examen de ce point de l'ordre du jour, certains États membres fournissent des listes indicatives d'activités prioritaires nécessitant l'appui du Secrétariat et indiquent qu'ils devraient procéder à des consultations internes et soumettre des activités chiffrées complètes pour examen. Il est donc convenu que le Secrétariat diffusera un modèle pour aider les États membres à soumettre officiellement des demandes en fonction des besoins, élaborées sur la base d'activités prioritaires et de coûts indicatifs. Le Secrétariat examinera les besoins soumis, y compris la liste indicative présentée à l'atelier (*annexe 2*).

Questions diverses *(point 12 de l'ordre du jour)*

35. Aucune question n'est soulevée sous ce point de l'ordre du jour.

Recommandations et voie à suivre (point 13 de l'ordre du jour)

L'atelier formule les recommandations et la marche à suivre suivantes :

- i. Le Secrétariat organise régulièrement des ateliers de renforcement des capacités à l'intention des Points focaux et des CSN afin d'améliorer la mise en œuvre du Règlement sur les ONT par les États membres ;
- ii. Les États membres qui ne sont pas couverts par le programme de développement de base de données des MNT, à savoir Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Libye, la Somalie, le Soudan et la Tunisie, bénéficient d'un appui dans l'établissement de leur base de données des MNT ;
- iii. Les Points focaux nationaux et les CSN se familiarisent de façon continue avec le Règlement du COMESA sur l'élimination des ONT et les procédures de travail ;
- iv. Les CSN élaborent leurs programmes de travail et plans nationaux d'élimination des ONT qui incluent des réunions régulières ;
- v. Les CSN et les PFN mettent en place des canaux de communication entre eux et leurs homologues des autres États membres, par exemple les médias sociaux, les groupes de discussion, afin de faciliter le signalement et la résolution rapides des ONT. Le Secrétariat doit faciliter la création d'un groupe WhatsApp des membres établis des CSN et des PFN pour une communication efficace dans le signalement, le suivi et la résolution des ONT ;
- vi. Tous les États membres qui n'ont pas encore communiqué leurs PFN et CSN au Secrétariat, tel que prévu dans le Règlement sur les ONT, le fassent dans les plus brefs délais ;
- vii. Le Secrétariat diffuse auprès de tous les États membres les membres des CSN notifiés afin de permettre une communication facile et efficace entre les CSN ;
- viii. Le Secrétariat fournit un soutien technique et un financement pour les activités de renforcement des capacités suivantes dans tous les États membres :
 - ix. Activités de sensibilisation sur le signalement et l'identification des ONT afin de créer une visibilité sur les outils de signalement des ONT en ligne et par SMS ;
 - x. Élaboration d'une stratégie nationale sur l'élimination des ONT ;
 - xi. Activités pour la résolution des ONT en suspens depuis longtemps, y compris les études techniques, les missions de vérification et l'engagement bilatéral des États membres ; et
 - xii. Mise en œuvre de l'outil de signalement des ONT par SMS ;
- xiii. Le Secrétariat facilite la réinstallation de l'outil SMS de l'Union des Comores et la formation des Points focaux et des CSN ;
- xiv. Les États membres soumettent au Secrétariat des demandes formelles de financement et d'assistance technique pour les activités susmentionnées ;
- xv. Le Secrétariat diffuse un modèle pour orienter les États membres à soumettre formellement des demandes selon les besoins, élaborées sur la base des activités prioritaires et des coûts indicatifs.

Clôture de l'atelier

36. En clôturant l'atelier, le Secrétariat remercie tous les participants pour leur participation active, ce qui donne un sentiment de confiance à l'engagement des États membres concernant la mise en œuvre du Règlement sur les ONT pour la promotion du

commerce au sein de la région COMESA. Le Secrétariat indique également que l'atelier a permis d'obtenir les résultats escomptés et que ses recommandations sur les activités de renforcement des capacités seront mises en œuvre en fonction de la disponibilité des ressources.